

Réunion des correspondants  
nationaux du Centre Régional  
Méditerranéen pour l'intervention  
d'urgence contre la pollution marine  
accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.16/4  
7 octobre 1998

Original : anglais

Malte, 25-28 novembre 1998

Point 4 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS**  
**(octobre 1996 - octobre 1998)**

**Note du REMPEC**

**MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE A LA CONVENTION DE BARCELONE  
CONCERNANT LA COOPERATION DANS LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION  
DE LA MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES  
ET PAR D'AUTRES SUBSTANCES NOCIVES EN CAS D'URGENCE.**

1. Depuis la dernière réunion des correspondants nationaux du REMPEC convoquée à Malte en Octobre 1996 et conformément à la stratégie adoptée en 1989 et au programme approuvé par la Réunion Ordinaire des Parties Contractantes, le REMPEC a mené des activités visant à améliorer et à renforcer le système régional en matière de coopération et d'assistance réciproque en cas d'urgence ainsi qu'à l'amélioration des niveaux de préparation et de lutte contre la pollution marine accidentelle des Etats côtiers individuellement. Pendant la période considérée, les activités et le volume de travail du Centre se sont accrus alors qu'en même temps les conditions de fonctionnement du REMPEC, sérieusement détériorées ces dernières années, ne se sont pas améliorées.

2. Le REMPEC s'est efforcé de se concentrer sur les activités suivantes :

- la formation
- le renforcement des moyens
- l'assistance en cas d'urgence

**FORMATION**

**Stages de formation régionaux**

3. Le stage régional traitant de la préparation et de la lutte contre les incidents de pollution marine impliquant les hydrocarbures et autres substances dangereuses en Méditerranée (Stage MEDIPOL) a été organisé par le REMPEC en collaboration et avec l'assistance de la Marine Environment Protection Division (MEPD) (Division de la Protection du Milieu Marin) du Ministère de la Marine Marchande Hellénique, du 29 novembre au 7 décembre 1996 au Pirée.

4. La participation volontaire du Ministère de la Marine Marchande de la République Hellénique qui a accepté d'accueillir le stage et notamment le travail considérable effectué par le Directeur de la Marine Environment Protection Division (Division de la Protection du Milieu Marin) et ses collaborateurs de ce Ministère a formé la base de la réussite du stage. Le stage MEDIPOL 96 a été une occasion de renforcer les liens avec les industries pétrolière, chimique et de la navigation, devant encourager davantage la coopération entre gouvernements et l'industrie dans le domaine de la préparation et de la lutte contre la pollution marine accidentelle.

5. Un stage régional spécialisé sur le traitement des marchandises dangereuses en colis perdues en mer a été organisé par le REMPEC en collaboration avec le CEDRE (Centre de Documentation de Recherche et d'Experimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) à **Brest**, en **France** du **4 au 8 février 1997**.

6. Le Centre a organisé du **24 au 28 novembre 1997** à **Porto Marghera (Venise)**, en **Italie** au Centre de Formation ENICHEM conjointement avec le Ministère Italien de l'Environnement et en coopération avec l'industrie chimique italienne (ENICHEM) un stage de formation régional spécialisé sur la prévention, la préparation et la lutte contre les accidents impliquant des substances nocives et dangereuses transportées en vrac.

#### **Stages de formation nationaux**

7. Au cours de la même période, le REMPEC a également effectué des ateliers et des stages de formation nationaux dans les Etats côtiers suivants : Libye, Croatie et Syrie aux mois de mai et de juin 1997 et au mois d'avril 1998.

#### **RENFORCEMENT DES MOYENS**

8. Le Centre accorde la priorité au développement des systèmes nationaux de préparation et de lutte ainsi qu'à l'adoption des plan d'urgence sous-régionaux. Ce domaine constitue l'effort principal porté par le REMPEC dans ses activités actuelles et à venir.

##### **a) Assistance dans le développement de systèmes nationaux de préparation et de lutte**

9. Dans ce domaine les activités du Centre se concentrent en premier lieu sur les Etats côtiers suivants: **l'Albanie, le Liban, Malte et la Syrie**. Ces états se sont engagés dans le développement de leurs systèmes nationaux.

10. Le Directeur du REMPEC a rendu visite à **la Syrie** (22-24 novembre 1996) et a mené des discussions avec les correspondants nationaux du REMPEC quant à l'assistance pouvant être apportée par le REMPEC à la Syrie dans le développement de son propre système national de préparation et de lutte. La visite du Directeur a été suivie de celle d'un consultant au mois de janvier 1997 (25-30 janvier 1997) qui a préparé un projet de proposition complète pour la réalisation du système national Syrien de préparation et de lutte contre la pollution marine accidentelle. Au vu du rapport du Consultant, le REMPEC a élaboré un projet de proposition pour le développement du système Syrien de préparation et de lutte qui a été soumis à l'instrument financier du CE/LIFE-98.

Un séminaire à l'intention des décideurs et des responsables gouvernementaux a été organisé au mois d'avril à **Lattaquie** ainsi qu'une réunion interministérielle pour discuter de la proposition de projet pour le développement du système Syrien. Les autorités compétente nationales Syriennes avaient élaboré un projet de Plan National d'Urgence traduit par la suite en anglais et soumis au REMPEC pour d'éventuels commentaires de sa part en août 1998.

11. Le Directeur du REMPEC a également rendu visite au **Liban** (25-27 novembre 1996) où il a mené des discussions avec les autorités Libanaises (Directeur Général du Transport) sur la suite à donner aux recommandations concernant le développement d'un système national de préparation et de lutte et qui avaient été formulées par un consultant lors d'un séjour au Liban en 1995.

12. Un consultant a également visité **l'Albanie** (8-16 décembre 1996) pour préparer un projet de proposition complet concernant la réalisation du système national de préparation et de lutte de l'Albanie pouvant par la suite être soumis à des bailleurs de fonds potentiels.

13. Plusieurs réunions ont été organisées entre les autorités compétentes **Maltaises** et le REMPEC à la fin de l'année dernière et cette année et ont abouti à :

a) la signature au mois de février 1998 d'un Protocole d'Accord formant les bases de la coopération avec les autorités Maltaises ainsi que l'assistance devant être apportée par le REMPEC.

b) la préparation et la soumission à l'instrument financier CE/LIFE-98 d'un projet de proposition concernant le développement de la cartographie des zones sensibles et de la modélisation des nappes.

c) la préparation de procédures de lutte d'urgence provisoires.

b) **Préparation et lutte d'urgence contre les accidents maritimes impliquant des substances dangereuses dans les zones portuaires**

14. Suivant la demande émanant de **la Turquie**, un projet pilote a été préparé par le REMPEC concernant une étude d'analyse de risques et le renforcement pertinent des moyens nécessaires au bénéfice des ports de Mersin et d'Iskenderun dans le domaine de la préparation à la lutte et la lutte. Le projet pilote a été soumis à l'instrument financier CE/LIFE-98.

15. Le REMPEC travaille actuellement en étroite collaboration avec les autorités **Grecques** dans la préparation d'un projet pilote d'analyse de risques en matière de stockage et de manutention portuaires. Le projet concerne un terminal recevant du MCV au port de Thessalonique.

16. A l'issue d'une réunion qui a eu lieu en **Slovénie** au mois de juin 1997, le REMPEC a préparé un projet de proposition sur "L'évaluation des risques et le renforcement des moyens pertinents dans le domaine de la préparation à la lutte et la lutte contre des accidents maritimes impliquant des produits chimiques liquides en vrac pour le port de Koper (Slovénie). La composante technique de ce projet a d'ores et déjà été réalisée.

c) **Assistance pour le développement d'accords opérationnels bilatéraux ou multilatéraux (Plans d'Urgence sous-régionaux)**

*Chypre, Egypte et Israël*

17. En juin 1996 le REMPEC a soumis pour approbation au CE/LIFE un projet de proposition concernant le développement des moyens d'intervention pour **Chypre, l'Egypte et l'Israël**. Le projet a été approuvé en décembre 1996 et le contrat pertinent signé par la CE et l'OMI au nom du REMPEC en février 1997. Le budget total s'élève à 699.200 ECU.

18. La première activité organisée dans le cadre de ce contrat a été **la première réunion du comité d'orientation** des parties au plan sous-régional d'urgence (Chypre, Egypte et Israël) à Chypre les 24 et 25 mars 1997.

19. Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de ce projet :

a) en **1997**:

- Trois stages nationaux de formation traitant des techniques de nettoyage de plage (septembre-octobre 1997);
- premières phases comportant des missions d'experts dans le domaine de la cartographie des zones sensibles, de la modélisation des nappes et des communications (activités lancées en juin 1997).

b) en **1998**:

- Conjointement, la première réunion des autorités nationales opérationnelles responsables de la mise en oeuvre du plan sous-régional d'urgence et la deuxième réunion du comité d'orientation (**Egypte**, mars 1998);
- Une réunion d'un groupe de travail d'experts nationaux dans le domaine de la communication (**Chypre**, avril 1998).
- Deux stages de formation nationaux en communication et rédaction de rapports à **Chypre** et en **Egypte** respectivement (avril 1998);
- Un exercice commun antipollution contre les hydrocarbures (**Chypre**, novembre 1998);
- Deuxième réunion des autorités nationales opérationnelles responsables de la mise en oeuvre du Plan Sous-Régional d'Urgence (**Chypre**, novembre 1998);
- Phase deux : cartographie des zones sensibles et de modélisation des nappes.

20. Des discussions et des travaux préparatoires sont toujours en cours pour préparer un projet conduisant au développement d'un système sous-régional de lutte contre les incidents maritimes majeurs dans le nord Adriatique (**Croatie, Italie et Slovénie**).

21. Une réunion du comité d'orientation concernant un projet de gestion de la pollution par les hydrocarbures dans la Méditerranée méridionale (**Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Tunisie**) a eu lieu dans les locaux du PAM à Athènes au mois de juillet 1997. Le REMPEC a été invité à participer à la réunion où il a été décidé que le REMPEC soit membre à part entière du comité d'orientation dans le but de coordonner le projet GEF et le projet PAM. Par la suite, le REMPEC a été invité et a participé à la réunion du comité d'orientation à **Oslo** en octobre 1997.

d) **Projets proposés dans le cadre du partenariat Euro-Méditerranée**

22. Lors de la première réunion des experts, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de travail pluriannuel en matière de transport maritime en Méditerranée, organisée dans le cadre du partenariat Euro-Méditerranée à Chypre du 14 au 16 octobre 1996, des projets régionaux concernant la sécurité maritime et la prévention de la pollution ont été identifiés.

23. Conformément aux dispositions prises à Chypre et par la suite celles prises par la réunion des correspondants nationaux du REMPEC, celui-ci a élaboré et soumis deux propositions de projet à la DG VII de la Commission Européenne:

1. Installations de réception portuaires pour la collecte des déchets provenant des navires, des eaux de cale et des résidus pétroliers, avec deux objectifs essentiels :
  - a) la promotion, conformément à la Convention MARPOL73/78 des installations de réception portuaires pour la collecte des déchets, des eaux de cale et des résidus pétroliers provenant des navires et l'identification de l'approche harmonisée la

plus pertinente du fonctionnement économiquement viable de ces installations dans les états partenaires de la Méditerranée.

- b) l'étude (d'un point de vue régional) de la question de l'élimination, du traitement ou du recyclage des déchets et des résidus pétroliers compte tenu de l'expérience acquise dans ce domaine: des projets pilotes et de présentation devront être conduits également (à **Chypre** et en **Tunisie**).
2. Préparation à la lutte et lutte contre les pollutions accidentelles maritimes par les navires comprenant trois composantes principales :
- a) un programme de formation complet;
  - b) le développement des cartes de zones sensibles pour l'intervention (pour certains pays);
  - c) l'étude des moyens de remorquage et de sauvetage existants dans la région pouvant être mis en oeuvre en cas d'urgence.

24. Avant de les soumettre à la Commission Européenne, le REMPEC a reçu, à sa demande, un soutien écrit de la part des Ministères chargés du transport maritime et/ou de la part des Ministères de l'Environnement dans les pays ne relevant pas de l'Union Européenne et qui participent au partenariat Euro-Méditerranée. Le Directeur du REMPEC avait déjà eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises les autorités nationales pour discuter de ces projets et avait également eu des entretiens avec la Commission Européenne.

25. Les projets proposés sont conformes à la stratégie adoptée et approuvée dans le cadre du PAM et des divers programmes à moyen terme des Parties Contractantes. Lors de la préparation de ces projets, le REMPEC a tenu compte de l'existence d'autres projets déjà existants ou à venir dans le but d'éviter le double emploi et pour assurer la complémentarité des efforts engagés. Par ailleurs, lors de la préparation de son programme pour soumission auprès des Parties Contractantes et lorsque le REMPEC mettra en oeuvre son programme de travail, le Centre, dans le but de réaliser les objectifs assignés, tiendra compte de tous ces projets sans oublier que les pays de la Méditerranée ne participent pas tous au partenariat Euro-Méditerranée.

26. Le projet concernant les installations de réception a été accepté. La Commission Européenne devra donner son avis quant à la date précise de démarrage de ce projet dont la durée est de deux ans.

27. La proposition de projet concernant la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle a été transmis à la DG VII de la Commission Européenne qui par la suite a demandé au REMPEC d'apporter quelques modifications au projet.

## **ASSISTANCE EN CAS D'URGENCE**

28. Conformément à ses responsabilités concernant l'organisation et le maintien opérationnel de l'Unité d'Assistance Méditerranéenne, le REMPEC, dans le but de faciliter la prise en charge par l'Unité d'Assistance d'une urgence, a négocié un arrangement avec certains Centres d'expertise tout en sachant que l'Unité d'Assistance Méditerranéenne fonctionnera selon les disponibilités des moyens de secours et logistiques que les centres d'expertise seront en mesure de mettre à la disposition des experts formant partie de l'Unité d'Assistance Méditerranéenne.

29. La réunion des correspondants nationaux du REMPEC d'Octobre 1994 avait demandé et par la suite la Neuvième Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone réunies à Barcelone en juin 1995 avaient approuvé que les montants remboursés par les assureurs en rapport aux frais exposés par l'Unité d'Assistance, soient gardés sur un compte d'affectation spécial devant servir à financer uniquement les activités de l'Unité d'Assistance. Au 10 septembre 1998 le solde de ce compte s'élevait à 18.433,19 dollars US.

30. Les autorités françaises conjointement avec TOTAL ont organisé un exercice important d'intervention en mer au large de **Toulon** les 16 et 17 septembre 1997. Des observateurs en provenance de pays de la Méditerranée occidentale étaient invités par le biais du REMPEC à participer à cet exercice et plusieurs pays ont envoyé leurs observateurs. L'exercice a été un succès et a mis à l'épreuve les communications internationales et l'assistance internationale. Le RAMOGEPLAN a d'ailleurs été activé et le résultat a été satisfaisant.

31. Un exercice de communication entre le REMPEC et le SET (Servizio Emergenza Trasporto) de l'Italie a été effectué dans le cadre du Responsible Care Programme de l'industrie chimique européenne, ICE au cours du stage MEDEXPOL 97 organisé conjointement par le REMPEC et ENICHEM S.p.A. au centre de formation d'ENICHEM à **Porto Marghera**, en **Italie** du 24 au 28 novembre 1997.

32. Aucun accident majeur n'a été déploré dans la région pendant la période considérée. Toutefois, il y a eu quelques incidents maritimes, pour lesquels dans certains cas le REMPEC a reçu des demandes d'information et de conseils (se reporter à **l'annexe 1**).

### **LA RATIFICATION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES PERTINENTES**

33. L'état des ratifications par les états côtiers de la Méditerranée des principales Conventions internationales concernant la pollution de la mer, pour lesquelles l'OMI remplit le rôle d'autorité dépositaire, figure en **annexe II**.

34. Depuis la dernière réunion des correspondants nationaux du REMPEC, les états côtiers suivants ont ratifié les conventions suivantes :

- Egypte	Protocole Solas 1988 Protocole lignes de charge, LL 1988 Protocole CRC 1992
- France	Protocole CRC 1992 Protocole Fonds 1992
- Grèce	Protocole Solas 1988 Protocole LL 1988 Protocole CRC 1988 Protocole Fonds 1992 Protocole Fonds 1976 Sauvetage 89 OPRC 90
- Italie	Sauvetage 89
- Espagne	Protocole Solas 1988 Protocole CRC 1992 Protocole Fonds 1992
- Tunisie	OPRC 90

35. La période écoulée a été caractérisée par le fait que:
- a) La plupart des pays de la Méditerranée ont atteint un niveau minimum de préparation à la lutte contre la pollution marine accidentelle leur permettant de participer par ailleurs plus activement au développement d'un système régional de coopération en cas d'urgence;
  - b) Le développement et l'amélioration des dispositions nationales et du système régional qui a engendré une augmentation sans cesse croissante des activités et du volume de travail du Centre;
  - c) L'adoption par la Dixième réunion ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone au mois de novembre 1997 à Tunis d'une stratégie régionale de prévention de la pollution du milieu marin par les navires.
36. Les orientations de travail futures sont exposées dans les documents présentés et dans les propositions soumises par le Centre que les participants sont invités à discuter d'une manière plus approfondie au titre des différents points de l'ordre du jour.

**Action demandée à la réunion des correspondants nationaux**

**La réunion est invitée à:**

- a) prendre note des orientations de la politique écoulée du Centre et exprimer son point de vue;
- b) mener un échange de points de vue préliminaire quant aux orientations principales de la politique future du Centre.

**ANNEXE I**

**ACCIDENTS SURVENUS EN MEDITERRANEE POUR LESQUELS  
LE REMPEC A FOURNI DE L'ASSITANCE OU DES CONSEILS**

**1<sup>er</sup> Juillet 1996 - 1<sup>er</sup> Octobre 1998**

13/02/97 lat : 41.02N long : 28.57E ISTANBUL-TURKEY FIRE/EXPLOSION

SHIPS INVOLVED	FLAG	DWT	GRT	YEAR	CARGO	QUANTITY(t)
1 MT TPAO	TUR	159982	86595	77		
2						

**SOURCE OF INFORMATION** : LLOYD'S

**SPILLED** : OILY RESIDUES **QUANTITY(t)** : 5 **SURFACE(km2)** :

**RESPONSE** : FIREFIGHTING. SHORE CLEAN-UP.

**REMARKS** : WAS ENGULFED IN FLAMES AFTER EXPLOSIONS IN THE GAS DEPOT OCCURED. THE FIRE HAS SPREAD TO SOME OTHER SHIPS. 2 PEOPLE INJURED.

A la suite de la requête du club P&I du navire, le REMPEC a fourni à ce dernier des informations relatives aux autorités nationales compétentes Turques et a suivi le déroulement de la situation par l'intermédiaire de contacts chez l'ITOPF.

04/04/97 lat : --N long : --- ISRAELI COAST CARGO WASHED ASHORE

SHIPS INVOLVED	FLAG	DWT	GRT	YEAR	CARGO	QUANTITY(t)
1						
2						

**SOURCE OF INFORMATION** : FOCAL POINT - ISRAEL

**SPILLED** : PESTICIDES **QUANTITY(t)** : 0.1 **SURFACE(km2)** :

**RESPONSE** :

**REMARKS** : IT IS SUSPECTED THAT THE BOTTLES (CONTAINING A DILLUTED SOLUTION OF A MIXTURE OF PESTICIDES: 100 BOTTLES OF 1L EACH) FELL OFF OR WERE THROWN OFF A PASSING SHIP. THIS COCKTAIL OF PESTICIDES LIKELY TO BE FOR DOMESTIC USE SUCH AS GARDENING DUE TO THE LOW CONCENTRATION.

Le REMPEC était en contact permanent avec les autorités Israéliennes tout au long de la crise, et leur a fourni des renseignements sur les produits impliqués. Le Centre a aussi informé régulièrement les autorités Libanaises du déroulement de la situation.



15/06/97 lat : 36.53N long : 6.54E SKIKDA - ALGERIA RUPTURED PIPELINE

SHIPS INVOLVED	FLAG	DWT	GRT	YEAR	CARGO	QUANTITY(t)
1						
2						

**SOURCE OF INFORMATION** : FOCAL POINT - ALGERIA

**SPILLED** : CRUDE OIL (ALGERIAN) **QUANTITY(t)** : 100 **SURFACE(km2)** :

**RESPONSE** : CONTAINMENT AND RECOVERY OPERATIONS; SHORE CLEAN-UP.

**REMARKS** : 600M3 SPILLED: ABOUT 500M3 RECOVERED. 1.5T OF DEAD FISH RECOVERED.

Le REMPEC a maintenu des contacts avec les autorités nationales compétentes Algériennes tout au long de la crise.

28/10/97 lat : 38.13N long : 21.24E OFF AKRA PAPAS - GREECE GROUNDING

SHIPS INVOLVED	FLAG	DWT	GRT	YEAR	CARGO	QUANTITY(t)
1 MV SERIFOS	GRC	1974	1066	67	FUEL	1800
2						

**SOURCE OF INFORMATION** : FOCAL POINT - GREECE

**SPILLED** : REFINED PRODUCTS **QUANTITY(t)** : 800 **SURFACE(km2)** :

**RESPONSE** : SHORELINE PROTECTION BY BOOMS. TRANSFER OF CARGO.

**REMARKS** : THE SHIP CARRIED 950T OF DIESEL OIL, 300T OF UNLEADED, 550T OF SUPER GASOLINE. BAD WEATHER CONDITIONS HAMPERED OIL SPILL RESPONSE. OIL DISPERSED NATURALLY. ABOUT 1000T OF OILY MIXTURES RECOVERED.

Le REMPEC a maintenu en permanence des contacts avec les autorités Grecques, l'ITOPF et le club P&I du navire. Des renseignements concernant les autorités nationales Grecques étaient fournies à la demande au club P&I.

20/11/97 lat : 32.43N long : 20.57E OFF BENGHAZI - LIBYA GROUNDING

SHIPS INVOLVED	FLAG	DWT	GRT	YEAR	CARGO	QUANTITY(t)
1 MV ABDUL RAHMAN	EGY	2540	2116	71	CHEMICALS	2250
2						

**SOURCE OF INFORMATION** : FOCAL POINT - LIBYA

**SPILLED** : CHEMICALS MISCELLANEOUS **QUANTITY(t)** : 2250 **SURFACE(km2)** :

**RESPONSE** : SURVEILLANCE

**REMARKS** : SHIP CARRYING 1500T OF AMMONIUM NITRATE, 500T OF FERROSILICON, 100T OF CAUSTIC SODA AND 100T OF BLACK HONEY, PLUS FUEL OIL AS BUNKERS. PART OF THE SHIPMENT WAS SPILLED OUT. VESSEL HEAVILY DAMAGED.

Le REMPEC a maintenu en permanence des contacts avec les autorités Libyennes, dans le but

d'éventuellement les assister si la nécessité s'était manifestée.

**JUIN 1998**

A la suite d'une requête adressée le 22 Juin 1998 par l' Environmental Health & Safety Division de l'OCDE, le REMPEC a fourni des informations relatives au Cyanure de sodium pour transmission à l'Unité de l'Environnement du PNUE/OCHA au sujet d'un déversement dans un lac au Kyrgystan.



**SOLAS Convention 74**

**SOLAS Protocol 78**

**SOLAS Protocol 88**

**LOAD LINES Convention 66**

**LOAD LINES Protocol 88**

**COLREG Convention 72**

**CSC Convention 72**

**CSC amendments 93**

**STCW Convention 78**

**STCW-F Convention 95**

**FACILITATION Convention 65**

**MARPOL 73/78 (Annex I/II)**

**MARPOL 73/78 (Annex III)**

**MARPOL 73/78 (Annex IV)**

**MARPOL 73/78 (Annex V)**

**MARPOL Protocol 97 (Annex VI)**

**INTERVENTION Convention 69**

**INTERVENTION Protocol 73**

**CLC Convention 69**

**CLC Protocol 76**

**CLC Protocol 92**

**FUND Convention 71**

**FUND Protocol 76**

**FUND Protocol 92**

**LLMC Convention 76**

**LLMC Protocol 96**

**SALVAGE Convention 89**

**OPRC Convention 90**

**HNS Convention 96**